

L'INTERVENTION AUPRÈS DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE : QUELS RÔLES POUR LE PERSONNEL PROFESSIONNEL DES COMMISSIONS SCOLAIRES ?

Résultat d'un sondage auprès des membres de la FPPE
Juin 2019

Table des matières

PRÉSENTATION DE LA FPPE.....	2
INTRODUCTION.....	3
LES PRISES DE POSITION DE LA FPPE	4
PROFIL DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS AU SONDAGE.....	6
LES AGENTES ET AGENTS POUR LA 1ERE TRANSITION SCOLAIRE	8
LE RÔLE ET LES ACTIVITÉS.....	10
L'INTERVENTION SELON LES CORPS D'EMPLOIS	12
L'ORTHOPHONIE.....	12
LA PSYCHOÉDUCATION	13
LA PSYCHOLOGIE	14
L'ERGOTHÉRAPIE	15
D'AUTRES EXPERTISES INCONTOURNABLES	16
PASSE-PARTOUT.....	18
QUE FAIRE POUR AMÉLIORER LA PREMIÈRE TRANSITION ?	20
MANQUE DE RESSOURCES, MANQUE DE TEMPS.....	20
DÉVELOPPER UNE VISION COMMUNE	22
SOUTENIR LES PARENTS.....	23
CONCLUSION.....	26

Présentation de la FPPE

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente plus de 8000 membres répartis dans 69 des 72 commissions scolaires francophones, anglophones et à statuts particuliers (Littoral, Crie et Kativik). Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

La Fédération représente les 35 corps d'emplois professionnels qui assurent des services directs à l'élève (dont les orthophonistes, les psychologues, les ergothérapeutes, les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire, les animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, les conseillères et conseillers d'orientation, les psychoéducatrices et psychoéducateurs), des services pédagogiques ainsi que des services administratifs.

La mission de la FPPE est de promouvoir le développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. La FPPE travaille à protéger et à promouvoir les services publics, en particulier l'expertise professionnelle développée au sein des commissions scolaires. Elle défend les droits fondamentaux compris dans les chartes des droits et libertés de la personne, le droit d'association, le droit à la libre négociation et le droit à la liberté d'action syndicale.

Introduction

Dans le réseau scolaire public, dès qu'il est question de dépistage et d'interventions précoces, les professionnelles et professionnels sont aux premières loges. À tout coup, leur objectif est « d'agir tôt », mais surtout d'intervenir adéquatement en fonction des besoins des enfants. Parmi les membres de la FPPE, 169 agissent comme conseillères ou conseillers à l'éducation préscolaire (mais seulement 67,92 en équivalents temps complet - ETC) et une part importante des 4000 professionnelles et professionnels en services directs aux élèves se consacrent en totalité ou en partie à l'intervention au préscolaire.

La FPPE promeut et souhaite que soit davantage connu le programme Passe-Partout, offert dans 43 commissions scolaires, parce qu'il facilite l'entrée dans le monde scolaire des enfants de 4 ans par une approche en douceur et un soutien spécifique pour les parents. Les bienfaits de ce programme sont reconnus, dont récemment par l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) et l'Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle (EQPPEM) : « les enfants qui ont participé au programme Passe-Partout dans l'année précédant leur entrée à la maternelle (avec ou sans fréquentation de services de garde) sont proportionnellement moins nombreux que presque tous les autres enfants à être vulnérables dans au moins un domaine de développement (23 %) »¹.

Avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la FPPE revendique également une meilleure coordination des activités qui favorisent la première transition scolaire. En 2018, une mesure (15215) visant spécifiquement l'introduction d'agente ou d'agent pour la première transition scolaire a été introduite aux règles budgétaires des commissions scolaires, ce qui s'avère une avancée importante. C'est d'ailleurs pour connaître les impacts de la mesure 15215 et pour faire le portrait des activités facilitant la première transition scolaire que la FPPE a effectué un sondage auprès de ses membres.

Le sondage s'est déroulé dans un contexte sociopolitique particulier, soit la période où le projet de loi no. 5, qui vise à rendre disponible la maternelle à temps plein pour tous les enfants de 4 ans, a été déposé à l'Assemblée nationale. Au-delà des promesses politiques, pour les membres de la FPPE, une seule question demeure fondamentale et doit guider nos choix comme société : quelle action est la plus bénéfique pour les enfants ?

¹ Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle*, Tome1, février 2019, p. 143.

Les prises de position de la FPPE

En avril 2017, la FPPE a publié un [rapport](#) portant sur le programme Passe-Partout, l'importance de la première transition scolaire et le rôle incontournable à cet égard du personnel professionnel des commissions scolaires. La FPPE a également pris une part active aux [travaux](#) sur la première transition scolaire de la CSQ.

Recommandation du Rapport FPPE (2017)

Considérant :

- Le consensus quant à l'importance de la prévention, du dépistage et de l'intervention précoce;
- Les effets positifs reconnus des mesures favorisant une première transition scolaire de qualité;
- La nécessité de reconnaître les parents comme premiers éducateurs de leur enfant et de prendre en considération leurs propres besoins au moment de la transition scolaire de leur enfant;
- Le besoin d'améliorer la concertation et la continuité des services aux enfants d'âge préscolaire qui relèvent du MFA, du MEES, du MSSS et d'OBNL;
- Que l'école est la porte d'entrée de l'ensemble des enfants et qu'elle doit servir d'interface;
- L'importance de miser sur l'expertise déjà développée dans le réseau public d'éducation :

La FPPE recommande :

1. de formaliser et d'assurer la coordination des mesures qui soutiennent une première transition scolaire de qualité dans le continuum des services éducatifs québécois du ministère de l'Éducation;
2. de déployer le programme Passe-Partout dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec pour favoriser le soutien aux compétences parentales et une première transition scolaire de qualité;
3. de reconnaître l'expertise développée et le rôle d'agent pivot en matière de première transition scolaire joué par conseillères et conseillers en éducation préscolaire;
4. d'ajouter des ressources professionnelles dans les commissions scolaires offrant des services aux enfants d'âge préscolaire dans le cadre de mesures budgétaires dédiées [et protégées].

Recommandations de la CSQ (2018)

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) doit formaliser la coordination et les mesures qui l'accompagnent dans tous les milieux pour soutenir une première transition scolaire de qualité :

- Par la reconnaissance et le respect au préalable des mesures déjà existantes;
- Par la reconnaissance du rôle et de l'expertise des intervenantes en petite enfance à titre de partenaires incontournables dans la transition scolaire;
- En s'appuyant sur l'expertise du personnel scolaire déjà développée en matière de travail d'accueil, de soutien à la compétence parentale, de dépistage et d'intervention précoce;
- En privilégiant que les intervenantes et intervenants responsables de la première transition scolaire détiennent une formation psychosociale nécessaire pour assurer leur rôle d'intervenant pivot :
 - o Pour soutenir les parents et le personnel en petite enfance et en milieu scolaire,
 - o Pour établir des contacts entre les intervenantes en petite enfance et l'école,
 - o Pour assurer le suivi du dossier de l'enfant d'un milieu à l'autre.

Le ministère de la Famille (MFA) et le MEES doivent s'assurer de la disponibilité des ressources humaines et financières, des moyens et des conditions d'exercice nécessaires à une première transition scolaire de qualité.

Profil des répondantes et répondants au sondage

En février 2019, un sondage en ligne a été envoyé par les syndicats membres de la FPPE aux professionnelles et professionnels qui interviennent auprès des enfants de 4 ans et leur famille. Il y a 825 personnes qui y ont répondu, dont 23 personnes de commissions scolaires anglophones. Ces professionnelles et professionnels travaillent dans 54 commissions scolaires francophones et 7 commissions scolaires anglophones. Une vingtaine de corps d'emplois sont représentés.

Répondantes et répondants au sondage, par corps d'emplois²	
Orthophoniste ou audiologiste	194
Psychoéducatrice, psychoéducateur	177
Conseillère, conseiller pédagogique	105
Psychologue	100
Orthopédagogue	64
Conseillère, conseiller à l'éducation préscolaire	63
Ergothérapeute	34
Agente, agent de développement	20
Agente, agent de réadaptation	14
Conseillère, conseiller en rééducation	12

Il est difficile d'établir le taux de participation, car aucune des données statistiques du Ministère ne permet de préciser le secteur d'activité auquel appartient chaque professionnelle ou professionnel³. En revanche, la représentativité des résultats est assurée par la diversité des personnes répondantes et parce que la saturation des réponses obtenues aux questions ouvertes a été atteinte.

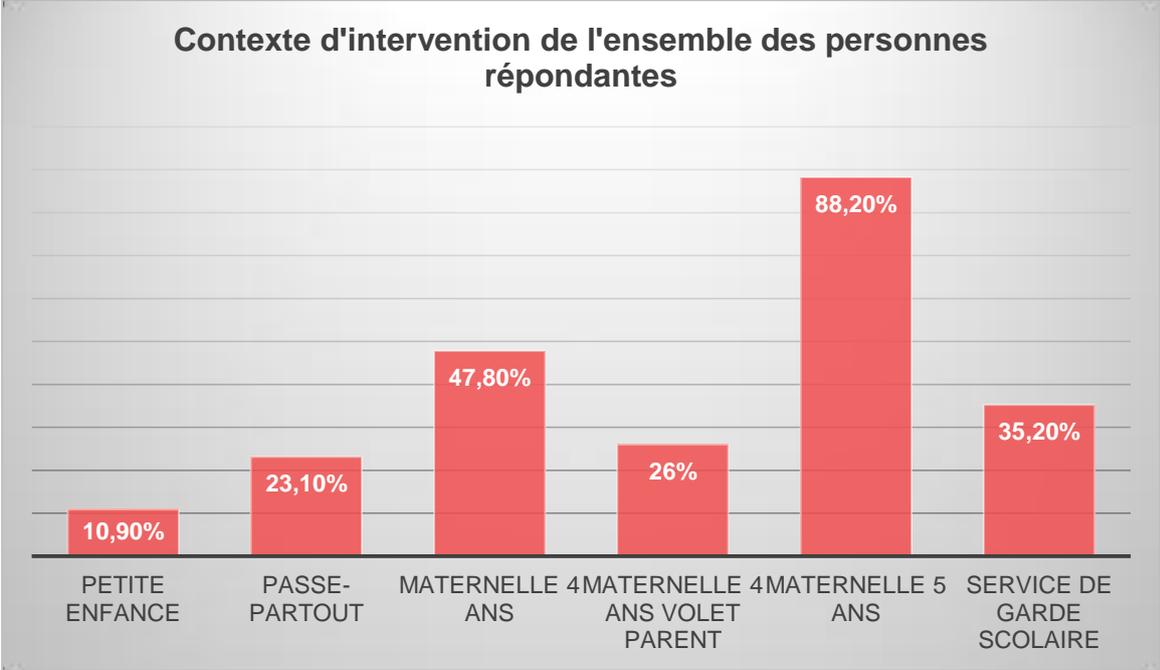
On retrouve principalement des femmes chez les personnes répondantes (92,4 % sont des femmes, 6,9% sont des hommes, 2 personnes se définissent autrement et 6 personnes ont choisi de ne pas répondre). Une forte majorité (79%) travaille 35h/semaine.

Le graphique suivant présente les contextes ou lieux d'intervention des professionnelles et professionnels du réseau scolaire avec les enfants d'âge

² Seuls les corps d'emplois pour lesquels plus de 10 personnes ont répondu sont présentés. Les autres corps d'emplois professionnels sont : agente ou agent de correction du langage et de l'audition, agente ou agent de réadaptation fonctionnelle, agente ou agent de service social, animatrice ou animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, conseillère ou conseiller en éducation spirituelle, religieuse ou morale, travailleuse ou travailleur social, conseillère ou conseiller d'orientation, bibliothécaire.

³ Mis à part pour les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire et les ergothérapeutes qui interviennent majoritairement au préscolaire, les taux estimés de participation sont très conservateurs parce qu'ils incluent le personnel professionnel qui travaillent au préscolaire, au primaire, au secondaire, à la formation professionnelle et la formation générale aux adultes: Conseillère, conseiller à l'éducation préscolaire : 48,5 %; Ergothérapeute : 42,5% Orthophoniste : 24%; Psychoéducatrice, psychoéducateur : 14,5%; Psychologue : 11,4%; Orthopédagogue : 10,6%.

préscolaire. Certaines personnes agissent dans plusieurs de ces contextes. La grande majorité des personnes répondantes interviennent dans le cadre de la maternelle 5 ans, principalement pour du dépistage et de l'intervention auprès d'élèves ayant des besoins particuliers.



Les agentes et agents pour la 1ere transition scolaire

Les deux principaux objectifs du sondage sont de faire un portrait des activités de transition réalisées par le personnel professionnel et de documenter l'état de déploiement des agentes et agents pour la première transition scolaire.

La mesure 15215 « Agents de transition autour de la première transition scolaire » a été introduite lors de la mise à jour économique de novembre 2017 et déployée par les règles budgétaires 2018-2019. Pour l'ensemble des commissions scolaires, un budget de 6,6 M\$ y était alors dédié. Son objectif : « soutenir le milieu scolaire pour l'établissement d'une collaboration avec les partenaires du milieu de la petite enfance, par exemple des organismes communautaires et les services éducatifs à l'enfance, afin de favoriser une première transition harmonieuse des enfants de l'éducation préscolaire et de leurs parents »⁴. Cette mesure était décentralisée, ce qui signifie que le choix de la mettre en place – ou non – et le choix du type de ressources (personnel de soutien, professionnel ou enseignant) appartiennent aux établissements scolaires.

Les règles budgétaires 2019-2020 sont en voie d'être adoptées (en date de mai 2019) et, dans le document de consultation ministérielle, un changement majeur est proposé pour la première transition. En effet, la mesure 15215 serait fusionnée avec la mesure 15211 qui vise l'embauche de professionnelles et professionnels pour « agir tôt ». Le budget fusionné de ces deux mesures était de 36,7 M\$ en 2018-2019 et serait de 37,2 M\$ pour 2019-2020. Il s'agit d'une indexation et non d'une bonification. Bien que les sommes associées ne seraient plus décentralisées, ce qui s'avère positif, il y a lieu de s'inquiéter que cette fusion ait pour effet d'occulter la nécessité des actions à prendre pour la première transition scolaire.

Soulignons que le titre d'emplois d'agente ou agent pour la première transition n'existe pas à ce jour dans le Plan de classification des professionnelles et professionnels de l'éducation, situation qui nous empêche de connaître le nombre de personnes engagées à cet effet⁵. Aussi, comme la mesure est décentralisée, la reddition de compte ministérielle ne permet pas de faire le portrait de l'utilisation des sommes spécifiquement pour la mesure 15215. Faire un sondage auprès des personnes concernées était donc la meilleure option pour connaître l'état de la situation.

Dans le cadre du sondage, 93 personnes ont répondu agir à titre d'agente ou d'agent pour la première transition scolaire, dans 40 commissions scolaires différentes. Ces

⁴ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement du Québec (MEES), *Commissions scolaires : Règles budgétaires de fonctionnement pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*, amendées – juillet 2019, p. 128.

⁵ Nommé « agente ou agent de transition pour la première transition » dans la mesure 15215 en 2018-2019 ou « agente ou agent de développement pour la première transition » dans la mesure 15001 volet 4 des règles budgétaires proposées pour 2019-2020.

personnes présentent plusieurs profils. Dans près de la moitié des cas, le corps d'emplois ne permet pas de connaître la formation universitaire (18,5% sont conseillères ou conseillers en éducation préscolaire, 10% sont agentes ou agents de développement, 10% sont conseillères ou conseillers pédagogiques). On retrouve aussi 23 psychoéducatrices ou psychoéducateurs (25%), 5 orthophonistes, 6 psychologues, 6 orthopédagogues et 3 ergothérapeutes⁶.

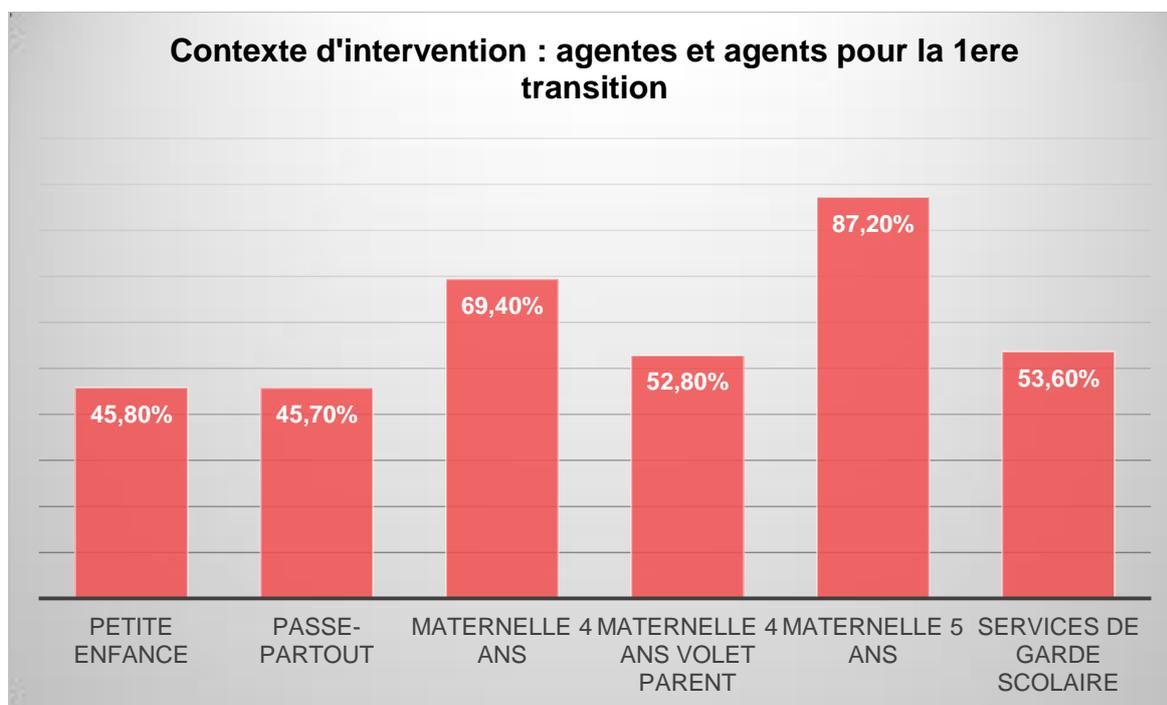
Le Ministère a prévu de la formation en ligne (plateforme via) en lien avec ce nouveau rôle et 27 membres ont mentionné l'avoir suivi. Cependant, 53 % des personnes qui agissent comme agentes ou agents pour la première transition ont indiqué n'avoir reçu aucune formation spécifique pour ce rôle.

Seulement 15% des agentes ou agents pour la première transition exercent ce rôle à temps plein. Pour la majorité, c'est très variable, plusieurs sont d'ailleurs incapables de calculer le pourcentage de leur tâche global dédié à la première transition. Le tableau suivant montre comment le titre d'agente ou d'agent pour la première transition scolaire modifie le travail de ces personnes. Il faut en retenir que l'application de la mesure est très variable d'un milieu à l'autre et qu'il s'agit d'une pratique en développement.

Le personnel professionnel nommé agente ou agent pour la première transition :	
- Réalise « exactement le même travail qu'avant » la mesure 15215	23,8 %
- Réalise « beaucoup de nouvelles tâches »	22,9 %
- A récemment été engagé pour exercer ce rôle ou a vu ses tâches être complètement modifiées à cet effet	22,9 %
- A « un peu » modifié ces tâches	19 %
- N'exerce aucun rôle clairement défini en lien avec la mesure 15215 ou est en processus de définition du rôle	11,4%

Cependant, il faut souligner que le contexte d'intervention des personnes qui agissent pour la première transition se distingue de l'ensemble des répondantes et répondants au sondage : les premières sont significativement plus impliquées auprès des services éducatifs à la petite enfance (ex. CPE, RSG), dans le volet parent de la maternelle 4 ans avec les services de garde scolaire.

⁶ Les autres corps d'emplois représentés sont agente ou agent de correction du langage et de l'audition, agente ou agent de réadaptation, agente ou agent de réadaptation fonctionnelle, agente ou agent de service social, conseillère ou conseiller en éducation spirituelle, religieuse ou morale.



Le rôle et les activités

Nous avons demandé aux membres concernés de décrire les tâches effectuées en lien avec la première transition scolaire. À la lumière des commentaires, on peut ainsi résumer le rôle des agentes et agents pour la première transition scolaire :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués et faire le pont entre les différents milieux pour assurer la cohérence et la complémentarité des activités pour la première transition;
- Coordonner les activités pour la première transition dans les écoles en concertation avec l'ensemble de l'équipe-école;
- Travailler à faire de l'école un milieu accueillant, rassurant et bien adapté aux besoins des enfants;
- Soutenir et accompagner les parents dont les enfants vivent des défis en lien avec la première transition scolaire;
- Mettre en place les conditions pour favoriser le dépistage, l'intervention et le suivi auprès des enfants ayant des besoins particuliers.

Voici quelques citations qui montrent l'ampleur du travail à accomplir et la diversité des tâches à réaliser pour favoriser une meilleure première transition scolaire.

« Mon travail consiste à favoriser la mise en place de pratiques de transition concertées avec les différents acteurs de la communauté. Les tâches suivantes en découlent : favoriser une compréhension commune de la transition et faire connaître les pratiques gagnantes par l'animation d'atelier de formation, de comité de travail, la rédaction de documents de référence; établir des contacts avec les différents acteurs, connaître leurs

besoins, leurs pratiques, leur réalité; participer aux différents regroupements d'acteurs qui travaillent sur la transition et en petite enfance [...]; établir des mécanismes de communication entre l'école et les différents acteurs [...] concernant les nouveaux élèves; participer à la cueillette d'informations sur les nouveaux élèves et diffuser l'information aux milieux; faciliter, coordonner et/ou animer des activités de transition (visite à la maternelle, activité conjointe avec CPE...); offrir du soutien aux parents (animation de soirée d'informations, rédaction de documents outil, faire connaître les ressources); assurer la coordination du volet parent du préscolaire 4 ans... » (psychoéducatrice)

« L'accompagnement des enseignantes au préscolaire 4 ans et 5 ans dans la réflexion et l'élaboration des activités de transitions. [...] Travailler de concert avec les conseillers pédagogiques et la direction. Publiciser les actions posées au sein de notre communauté. Mettre en place des moyens concrets pour bien accueillir les nouveaux parents dans le système scolaire. (réalisation de rencontres individuelles d'accueil pour chaque famille) ». (conseillère à l'éducation préscolaire)

« [...] Faire le portrait de la situation actuelle en lien avec la 1ère transition scolaire - Faire des présentations aux directions d'écoles lors de leurs rencontres de secteur - Mobiliser les acteurs autour de la 1ère transition scolaire - Mettre sur pied un comité territorial au niveau de la CS et animer les rencontres - Soutenir la mobilisation et l'implication/l'investissement des acteurs participant à ce comité - Soutenir ces acteurs dans l'accompagnement de leurs équipes respectives en lien avec la 1ère transition scolaire, et ce selon les orientations choisies [...] - Assurer la diffusion de l'information sur le territoire et favoriser un discours et un langage commun - Sensibiliser les différents acteurs à l'importance d'impliquer et de collaborer avec les parents pour favoriser une 1ère transition scolaire des enfants, mais de leur famille aussi. [...] (agente de développement)

« Créer des liens avec les différents acteurs pour favoriser une entrée scolaire harmonieuse. Dépistage pour les enfants qui présentent des défis qui pourraient être un facteur de risque à l'entrée harmonieuse. Communication avec les parents qui ont des enfants ayant des difficultés. Favoriser l'échange et la communication dans la transition ». (psychoéducatrice)

En somme, il s'agit d'un travail d'équipe qui nécessite de mettre en lumière ce qui se fait déjà et de favoriser le développement de pratiques collaboratives. Il est important de souligner que l'objectif est une meilleure intégration de l'ensemble des enfants et non d'une approche strictement individualisée. Elle ne se limite donc pas au dépistage. Il reste beaucoup à faire pour que le rôle d'agente et d'agent pour la première transition scolaire soit bien établi dans l'ensemble des milieux. On se doit de déplorer que le contexte de décentralisation nuise au déploiement de ce modèle. Ce rôle est encore méconnu. Ainsi, plusieurs directions d'établissements prises dans un cadre budgétaire restreint font le choix de ne pas développer de nouvelles façons de faire, mais ce, au détriment des enfants et de leurs familles.

L'intervention selon les corps d'emplois

Pour bien saisir la nature du rôle et des tâches des professionnelles et professionnels auprès des enfants d'âge préscolaire et en lien avec la première transition, nous avons choisi de présenter les résultats au sondage pour les principaux corps d'emplois représentés (et leurs corps d'emplois alternatifs respectifs). C'est la complémentarité des expertises qui en ressort.

L'orthophonie

Les orthophonistes et les agentes ou agents de correction du langage et de l'audition (197 personnes répondantes, dont 99,5% sont des femmes) interviennent au préscolaire principalement par le biais de dépistage et d'intervention auprès des enfants de la maternelle 5 ans (98%), mais aussi, le cas échéant, de la maternelle 4 ans (41%) et du volet parent de la maternelle 4 ans (21%). Bien qu'elles agissent très souvent comme intervenante pivot pour les enfants avec lesquels elles interviennent, dans une démarche individualisée, peu de ces personnes sont nommées agentes pour la première transition scolaire.

Dès l'entrée à la maternelle, et même avant, plusieurs formes d'activités de dépistage des difficultés langagières sont effectuées. Presque toutes les orthophonistes ayant répondu au sondage mentionnent qu'elles participent à la rencontre préparatoire à l'entrée à la maternelle 5 ans, qui se déroule au printemps. Plusieurs soulignent aussi leurs contacts avec les centres de la petite enfance (CPE) et leurs interventions dans le cadre du programme Passe-Partout.

Le dépistage des difficultés de langage nécessite que les orthophonistes des commissions scolaires soutiennent et accompagnent les parents et qu'elles ont de fréquents contacts avec leurs homologues du milieu de la santé et des services sociaux. Étant souvent les premières ressources du réseau scolaire à être interpellées, les orthophonistes doivent faire le pont entre les réseaux. Rappelons qu'à l'heure actuelle, selon les ententes de complémentarité ministérielles, le suivi professionnel des enfants de moins de 5 ans devrait être pris en charge par le réseau de la santé et des services sociaux et non par le réseau scolaire, ce qui nécessite beaucoup d'arrimage dans le cas des enfants de 4 ans.

« Brève observation des élèves de Passe-Partout et rencontre d'information avec les parents sur le développement du langage. Dépistage des difficultés de langage lors de la rencontre d'accueil des futurs élèves de maternelles en mai avant la première rentrée scolaire. Dépistage en classe des élèves de maternelles en septembre et octobre. Ensuite évaluation et intervention auprès des élèves en difficultés langagière et leurs parents. »

« Je dépiste en début d'année les enfants [de 4 ans] ayant des difficultés langagières et je propose aux parents une référence au guichet d'accès de la région si les

difficultés sont marquées. Je prends connaissance des dossiers provenant du CISSS et j'informe les intervenants gravitant autour de l'élève ayant des difficultés langagières. Je propose des conseils/stratégies aux intervenants/parents ».

Les orthophonistes offrent du soutien et accompagnent le personnel enseignant; elles peuvent par exemple être appelées à intervenir en classe à la demande du personnel enseignant pour des activités de stimulation globale du langage.

« Animation d'activités en classe pour stimuler l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (vocabulaire, phrases, conscience phonologique...) Travail en sous-groupes avec les élèves. Soutien aux enseignants par rapport au volet langagier ».

La psychoéducation

Comme dans le cas de l'orthophonie, les psychoéducatrices, psychoéducateurs et les agentes et agents de réadaptation (191 personnes répondantes) interviennent principalement auprès des enfants de la maternelle 5 ans (91%) et 4 ans (46%). Une majorité (61%) est aussi appelée à agir dans le cadre du service de garde scolaire. En plus de participer aux rencontres de préparation et d'accueil à la maternelle, les ressources en psychoéducation participent souvent à d'autres activités spécifiquement conçues pour faciliter la première transition scolaire. D'ailleurs, près de 14% de ces personnes sont nommées agentes ou agents pour la première transition.

« Rencontre avec les intervenants du CPE et du CISSS concernant des élèves aux besoins particuliers. Animation d'un atelier aux parents des futurs 4 ans en lien avec la préparation à la rentrée et comment diminuer le stress qui peut être vécu, lors de la visite à l'école (printemps). Animation d'un atelier aux parents des 4 ans sur la discipline positive ».

Le travail collaboratif avec le personnel enseignant est particulièrement marqué en psychoéducation. C'est principalement l'arrivée des enfants de 4 ans, pour lesquels plusieurs enseignantes et enseignants n'ont pas reçu de formation spécifique, qui nécessite des ajustements dans les milieux. Plusieurs psychoéducatrices et psychoéducateurs soulignent aussi leur intervention dans le cadre du modèle Réponse à l'intervention (RAI).

« Je suis principalement en accompagnement à l'équipe d'enseignantes et éducatrices pour conseiller, soutenir, observer, évaluer les besoins des élèves en fonction de leur niveau de développement. Ainsi, je suis en mesure de proposer des pistes d'interventions adaptées à leurs besoins et leur zone proximale de développement. Il m'arrive aussi d'outiller l'équipe sur certaines problématiques plus spécifiques [...] et les informer sur les « normalités » du développement de l'enfant. Comme ce sont souvent des enseignantes qui étaient avec des plus vieux, leur expertise n'est pas totalement développée concernant le développement de l'enfant de 3-4 ans et ce qu'ils peuvent réaliser à leur âge. »

Il n'en demeure pas moins que le rôle principal de la majorité des psychoéducatrices et psychoéducateurs dans le cadre de la première transition demeure le dépistage et l'intervention auprès des enfants pour qui l'adaptation au milieu scolaire présente plus de défis.

« Dépistage systématique dans les classes de maternelle afin de dépister les enfants à risque de développer ou de vivre des problématiques, rencontrer les parents, orienter les parents vers des ressources d'aide extérieure à l'école, offrir un suivi aux enfants ciblés, en individuel ou en sous-groupe, soutenir les enseignant(e)s dans les moyens à mettre en place en classe, dans les pratiques universelles à instaurer pour l'ensemble des élèves ».

La psychologie

Il y a 114 psychologues et conseillères ou conseillers en rééducation qui ont répondu au sondage et plus de 90% d'entre eux s'impliquent à la maternelle 5 ans. Ce pourcentage s'abaisse à 46% pour la maternelle 4 ans, suivi de près par le service de garde scolaire à 45%.

Seulement 5% de ces professionnelles et professionnels ont indiqué être nommés à titre d'agente ou d'agent pour la première transition. Cependant, lorsque les difficultés d'un enfant sont connues avant l'entrée à l'école, les psychologues sont souvent appelés à faire le pont entre les différents milieux.

« Essentiellement, mes tâches sont de : prendre connaissance de la documentation disponible au sujet de l'enfant pour acheminer le portrait de celui-ci à l'enseignante qui l'accueillera; communiquer par téléphone avec les parents pour échanger au sujet de leur enfant, accueillir leurs sentiments face à cette transition et les informer que l'enseignante a été mise au courant de la venue de leur enfant et qu'un portrait de celui-ci lui a été fait; communiquer avec les partenaires, s'il y a lieu, pour échanger au sujet de l'enfant ».

Lorsque questionnés sur leur travail en lien avec la première transition scolaire, les psychologues et conseillères ou conseillers en rééducation mettent l'accent sur la communication avec les parents. Quoique leur expertise est également nécessaire en soutien à l'équipe-école et pour des interventions universelles, elles et ils sont principalement interpellés lorsque des enfants présentent certaines difficultés et qu'une évaluation professionnelle semble requise.

« Il s'agit principalement d'effectuer l'évaluation psychologique des enfants ayant des problématiques liées à l'apprentissage ou aux comportements affectifs et sociaux. Les résultats des évaluations visent à émettre des recommandations dans le but d'orienter l'enfant le mieux possible, de le soutenir en le référant aux ressources appropriées, selon les besoins, en lui fournissant les outils/mesures d'aide requis/disponibles. Également, la communication des résultats de l'évaluation psychologique aux parents et le fait d'en discuter avec eux permettent de les informer et de les outiller pour qu'ils soient conscients de ce que leur enfant vit et qu'ils puissent agir au mieux avec lui quant à sa fréquentation scolaire et à ce qu'elle implique. Il peut aussi être pertinent de discuter avec les enseignants, pour qu'ils

soient en mesure de fonctionner le plus efficacement possible avec les enfants concernés. »

Plusieurs psychologues déplorent d'ailleurs qu'on fasse trop peu appel à leur expertise pour soutenir les enfants du préscolaire et leurs familles et surtout, le manque de temps pour intervenir.

« [Il faudrait] allouer plus du temps et des ressources pour faire des interventions en classe et des suivis en individuel. La principale tâche du psychologue scolaire ne peut pas être de faire des évaluations. La tâche devrait être 25% évaluation et 75% d'intervention en grand groupe en classe, en sous-groupes ou en individuel et soutien aux enseignantes ».

L'ergothérapie

Il y a 34 ergothérapeutes agentes et agents de réadaptation fonctionnelle qui ont participé au sondage, ce qui peut sembler peu, mais malheureusement, il y a à peine plus du tiers des commissions scolaires (27) qui bénéficiaient d'une telle expertise selon les données ministérielles les plus récentes (2017-20218). Bien que des ergothérapeutes spécialisés en scolaire peuvent être appelés à agir dans divers contextes (dont les écoles spécialisées), la majorité travaille avec les enfants d'âge préscolaire. Maryse Cloutier, ergothérapeute à la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, explique que cette expertise est particulièrement utile pour faciliter la première transition scolaire :

« Par exemple, dans le cas de jeunes du préscolaire qui ont de la difficulté à s'habiller, à tenir un crayon, à dessiner, à s'organiser avec le matériel, à rester concentrés, on peut proposer des activités significatives, des postures alternatives, des aménagements de classe, des moments pour bouger ⁷ ».

Dans le cadre du sondage, 97% des ergothérapeutes ayant répondu au sondage interviennent dans le cadre de la maternelle 5 ans, 68% à la maternelle 4 ans et 33% dans le cadre du volet parent de la maternelle 4 ans. Un peu plus du tiers (35%) peuvent être appelés à intervenir au service de garde scolaire et 14,8% avec les services éducatifs à la petite enfance. Il y a 11,7% des ergothérapeutes qui sont nommés comme agente ou agent pour la première transition.

Comme l'apport de l'ergothérapie en milieu scolaire est encore méconnu, ces spécialistes doivent introduire cette approche, informer et former les milieux, proposer des changements de pratiques. La collaboration est incontournable, particulièrement avec le personnel enseignant.

« Soutenir et accompagner les enseignants et les intervenants scolaires dans le développement de leur compréhension / intervention / sentiment de compétence en lien avec le développement sensori-moteur des enfants ».

⁷ Karine Lapierre, « Des services qui font la différence », *CSQ le Magazine*, printemps 2019, p. 11.

« Support aux équipes-écoles sous forme d'accompagnement ou de consultation ponctuelle dans le but de mieux les outiller afin d'identifier les enfants susceptibles de présenter des difficultés d'ordre sensori-motrices et à mettre en place des stratégies générales et ciblées afin de favoriser la participation des jeunes ».

Leur travail est également axé sur le dépistage et l'intervention auprès des enfants qui vivent des difficultés sensori-motrices. Les ergothérapeutes soulignent presque de façon unanime le travail en classe et en sous-groupe; plusieurs mentionnent le modèle RAI (réponse à l'intervention). Lorsque nécessaire, les ergothérapeutes peuvent offrir un suivi individualisé, mais malheureusement, c'est seulement lorsque le temps le permet.

« Pour les élèves dont les difficultés persistent malgré la mise en place de stratégies générales, une intensification de service via intervention de sous-groupe est offerte. Le cas échéant, lorsque les difficultés persistent encore, les élèves sont vus en évaluation individuelle ».

Présentement, les services éducatifs complémentaires, tels qu'énumérés à l'article 5 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, ne comprennent pas l'ergothérapie. Il est temps de remédier à la situation et de reconnaître l'apport de l'ergothérapie dans le réseau scolaire de façon spécifique et officielle, car cette expertise peut faire la différence pour bien des enfants, surtout en début de parcours scolaire. Les ergothérapeutes ayant répondu au sondage en font d'ailleurs la demande :

« Engager des ergothérapeutes pour offrir des services essentiels à notre population scolaire, dans le cadre d'une approche dite populationnelle. Comblé le vide (immense) de service en ergothérapie pour nos élèves qui n'ont de toute façon PAS de service du réseau SSS [santé et services sociaux]. Prévenir l'accumulation de retards scolaires par l'agir tôt et donner le coup de pouce qu'il faut aux élèves du préscolaire et être conscient que de ne pas engager d'ergothérapeutes est presque un déni de services de base ».

« Faire de l'ergothérapie un service complémentaire OBLIGATOIRE en maternelle afin d'assurer le développement d'habiletés essentielles à la réussite scolaire ».

D'autres expertises incontournables

Plusieurs orthopédagogues ont répondu au sondage et interviennent principalement dans le cadre de la maternelle 5 ans (81,3%), mais plus rarement dans d'autres contextes (10,3% à la maternelle 4 ans; 9,3% au service de garde scolaire; 3,6% avec les services éducatifs à la petite enfance; 3,5% avec Passe-Partout et 1,9% au volet parent de la maternelle 4 ans). Il y a 9% des orthopédagogues qui sont nommées agente ou agent pour la première transition.

Au préscolaire, il est trop tôt pour parler de difficultés d'apprentissage et le personnel professionnel travaille davantage en prévention, en fonction des sphères du

développement global. En ce sens, le principal rôle lié à la première transition pour les orthopédagogues est de collaborer, de soutenir, d'accompagner le personnel enseignant pour favoriser le développement global et l'application des programmes éducatifs conçus spécifiquement en fonction du développement des enfants d'âge préscolaire. Les orthopédagogues sont ensuite appelés à intervenir plus tard dans l'année, dans une perspective de préparation à la première année, et ce, en fonction du temps disponible.

« Rien ne se fait en maternelle avant le mois de février. En février ou mars de chaque année, nous faisons du dépistage [...]. Suite au dépistage, une intensification est réalisée auprès des élèves ciblés (5 maximum) pendant 8 à 9 semaines. (Toutefois, à mon école cette année, je n'ai que 45 minutes par semaine à accorder aux maternelles, donc il n'y aura pas d'intensification, seulement une rencontre par semaine sera réalisée avec eux) ».

« Graduellement, nous travaillons les notions de base pour les préparer à la première année (conscience phonologique, connaissance du son de certaines lettres, habiletés de base à la lecture et l'écriture), habiletés de base prémathématique... »

Attirons également l'attention sur le rôle des conseillères et conseillers pédagogiques qui se consacrent principalement au soutien, à la formation et à l'accompagnement du personnel enseignant. Même si les conseillères et conseillers pédagogiques n'agissent pas en services directs auprès des élèves, leur rôle est fondamental.

« Accompagner, conseiller, innover et former. 1- Accompagner les enseignants ayant besoin de soutien dans leur enseignement (adapter les méthodes d'enseignement, implanter de nouvelles façons de faire, clarifier les critères d'évaluation et les méthodes d'évaluation, soutenir les nouveaux enseignants, etc.) 2- Conseiller les enseignants en leur apportant des idées, mon opinion et les informations en lien avec les études et la recherche en cours. 3- Innover en créant du nouveau matériel, de nouvelles méthodes, différentes stratégies d'enseignement, d'observation et d'évaluation. Créer des projets en mathématiques ou des projets multidisciplinaires. 4- Former les enseignants en créant, en planifiant et en enseignant de nouvelles formations ».

« En tant que conseillère pédagogique au préscolaire, j'interviens auprès des enseignantes de maternelle dans leur approche pédagogique. Je les sensibilise aux besoins des enfants de 5 ans et 4 ans et je les accompagne dans leur pratique. Mes tâches sont indirectement reliées à cette première transition ».

Finalement, soulignons aussi que des professionnelles et professionnels d'autres corps d'emplois (plus de 20) ont participé au sondage, dont les animatrices ou animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (AVSEC) qui organisent des activités pour promouvoir et favoriser la collaboration, l'amitié, la confiance, l'entraide, l'empathie, l'appréciation de la différence, le respect, etc.

Passe-Partout

Le programme Passe-Partout est un service d'animation qui vise à soutenir les parents et mettre en place de conditions favorables à la première transition scolaire des enfants de 4 ans. Ce programme public financé par le Ministère a été développé en 1978 dans les milieux défavorisés, dans la foulée de l'émission de télévision éducative bien connue du même nom. On ne retrouve le programme Passe-Partout qu'au sein de 45 commissions scolaires sur 72, soit 1 786 écoles. Il n'a, par exemple, jamais été implanté à Montréal. Sur une base de participation volontaire, il rejoint 13,7 % des enfants de 4 ans⁸. Dans les milieux où il est implanté, le programme peut recueillir un très grand succès. Par exemple, dans les commissions scolaires Harricana et de la Beauce-Etchemin, le taux de participation s'élève à 90%⁹. Les règles actuelles de financement prévoient en revanche que seuls les milieux qui offraient le service d'animation Passe-Partout en 1996-1997 peuvent continuer à le faire et que chaque place non occupée (par exemple en raison de l'ouverture d'une classe de maternelle 4 ans à temps plein) est perdue, en ce sens qu'elle n'est plus financée dans les années subséquentes.

Dans le sondage, 139 personnes ont répondu intervenir dans le cadre du programme Passe-Partout, et ce, au sein de 38 commissions scolaires. Ces personnes sont principalement conseillères ou conseillers en éducation préscolaire (40%) et conseillères ou conseillers pédagogiques (18%). Environ 10% sont psychoéducatrices ou psychoéducateurs, 8,6% psychologues et 8,6% orthophonistes. De ce nombre, certaines personnes animent et coordonnent Passe-Partout alors que d'autres y participent seulement dans le cadre d'activités de dépistage ou d'une rencontre avec les parents. 23% sont nommées agentes ou agents pour la 1^{ère} transition scolaire.

Les professionnelles et professionnels impliqués à Passe-Partout mettent l'accent sur un élément essentiel pour favoriser une première transition de qualité : le soutien à la compétence parentale. Les réponses au sondage de ces membres se distinguent par une vision commune et cohérente et en prônant une démarche d'accompagnement des familles qui mise sur la bienveillance, l'accueil et le respect.

« En fait, toutes mes tâches sont en lien avec la 1^{ère} transition scolaire, car le mandat de Passe-Partout est de préparer les enfants ainsi que leurs parents à cette transition. [...] Tout au long de l'année, je suis disponible pour répondre aux questionnements des parents. Les orienter vers des services s'il y a des difficultés. Je fais du dépistage tout au long de l'année auprès de ces enfants. Je fais des recommandations aux parents, les accompagne dans leurs démarches [...]. J'informe chacune des écoles de quartier du portrait de chacun de ces enfants qui débiteront la maternelle à cette école. Leur donne des recommandations pour une intégration réussie. Une fois la maternelle débutée pour ces enfants, je peux soutenir les

⁸ EQPPEM, tome 1, p. 57.

⁹ Marie-Félix Baril-Nadeau et Catherine Gauthier, « Passe-Partout, un service méconnu et pourtant essentiel », *Nouvelles CSQ*, automne 2016.

enseignantes ou l'équipe-école puisque je connais bien l'enfant. [...] » (conseillère à l'éducation préscolaire)

« Afin que cette première transition soit une réussite, je vise trois éléments essentiels [...] : il faut que chaque enfant puisse développer des liens significatifs auprès de ses pairs, des adultes et du milieu. Il faut que l'enfant développe un sentiment d'accomplissement (de compétences et surtout il est important que l'enfant puisse prendre conscience de ses acquis [...]). Je travaille aussi en collaboration avec le parent en animant des groupes de parents et en partageant nos compétences parentales, nos préoccupations. [...] » (conseillère à l'éducation préscolaire)

« Création d'un lien de confiance et affectif solide avec les parents et les enfants; Développement et mise de l'avant des compétences parentales ». (conseillère pédagogique).

En somme, tous les milieux doivent être en mesure d'offrir le bon service au bon moment pour répondre aux besoins multiples et souvent complexes des élèves. L'intervention auprès d'un enfant d'âge préscolaire est déterminante pour la suite de son cheminement scolaire. En ce sens, « agir tôt », c'est pouvoir compter sur la disponibilité d'une équipe professionnelle diversifiée et complémentaire. C'est être à l'écoute des besoins des enfants, mais aussi des parents, par le biais d'une approche positive et bienveillante, comme le promeut le programme Passe-Partout.

Que faire pour améliorer la première transition ?

À la fin du sondage, les membres de la FPPE étaient appelés à répondre à une question ouverte : « Considérant les changements en cours dans votre milieu, que devrait-on faire pour améliorer la 1^{ère} transition scolaire » ? Le grand nombre de personnes répondantes, la diversité des expertises professionnelles, des commissions scolaires et des expériences engendrent des réponses riches et variées. Les éléments qui ressortent sont :

- Ajouter des ressources professionnelles pour soutenir les enfants en milieu scolaire afin d'offrir les interventions requises (et faire plus que du dépistage) ;
- Améliorer les conditions et dédier du temps pour la concertation avec l'ensemble de l'équipe-école, en premier lieu le personnel enseignant, afin de développer une vision commune de la première transition et de favoriser la mise en place de pratiques collaboratives ;
- Améliorer les communications et la complémentarité avec les réseaux de la santé et des services sociaux et de la petite enfance;
- Mettre davantage l'accent sur le soutien à la compétence parentale et déployer le programme Passe-Partout partout au Québec.

Manque de ressources, manque de temps

Nombreuses sont les personnes qui ont répondu dans le sondage manquer de temps pour répondre aux besoins des enfants avec qui elles interviennent, et ce, peu importe le corps d'emplois. Il nous faut souligner que l'ajout récent de ressources professionnelles en services directs, après des années de compressions, tend à soulager le milieu scolaire et permet de développer davantage l'offre de services. Mais le réseau scolaire demeure sur la corde raide : l'ajout de ressources est insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins; la majorité des personnes engagées sont précaires et leurs postes associés à des projets spécifiques; les conditions offertes rendent le recrutement difficile et ne favorisent pas la rétention dans le réseau scolaire public.

Il nous faut souligner la lourdeur de la tâche. Le personnel professionnel – comme l'ensemble de l'équipe-école – vit de façon conflictuelle le manque de temps disponible pour soutenir les élèves. Les professionnelles et professionnels en services directs aux élèves interviennent généralement dans plusieurs écoles (souvent plus de 5 écoles), ce qui limite le temps consacré dans chaque école et la création du lien d'appartenance. Le contexte de décentralisation rend la concertation entre professionnelles et professionnels plus difficile et l'autonomie de plusieurs est diminuée, car des directions d'établissements ont une perspective strictement locale et ne comprennent pas la tâche du personnel professionnel comme un tout.

Plusieurs professionnelles et professionnels dénoncent le manque de ressources (et donc de temps) pour faire *plus* que du dépistage. Certains déplorent avoir des listes d'attentes informelles, d'autres regrettent manquer de temps pour de l'intervention individuelle ou le fait qu'on attende l'aggravation d'une situation pour intervenir.

« Les services sont saupoudrés ici et là et l'impact de nos interventions est limité. Plusieurs jeunes d'âge préscolaire ayant des besoins importants ne sont pas vus par des professionnels par manque de ressources. Il pourrait être très judicieux de mettre en œuvre un partenariat pour du dépistage précoce par des professionnels (mais pas seulement des orthophonistes) dans les CPE et garderies de manière à favoriser l'Agir-tôt et favoriser un développement plus harmonieux chez nos jeunes ». (psychoéducatrice)

« Pour l'instant, les ressources manquent, ce qui fait en sorte que nous travaillons beaucoup en "réaction" plutôt qu'en prévention ». (agente de réadaptation)

« Malgré le dépistage de certaines problématiques par des ressources extérieures, aucune enveloppe budgétaire ne nous permet d'offrir le soutien y étant associé afin de favoriser un meilleur développement de la sphère présentant des retards ». (psychologue)

« Je reçois en août des dossiers d'élèves en provenance du CLSC qui n'ont pu bénéficier que d'une évaluation orthophonique en raison des longues listes d'attente. Ils n'ont pas bénéficié de suivi en raison des délais d'attente et du transfert en scolaire. Étant donné mes propres listes d'attente, je remets l'enfant sur une liste d'attente pour 2-3 mois. On se retrouve avec des enfants dont les parents se sont inquiétés pour leur enfant et se sont inscrits au CLSC à un moment X pour ne recevoir de l'aide (du suivi orthophonique) parfois que 18 mois plus tard. À quoi bon dépister plus tôt les enfants si on n'offre pas de suivi par la suite ou que très longtemps après? L'INTERVENTION précoce est reconnue comme étant primordiale! » (orthophoniste)

Une réflexion sur la finalité du dépistage émerge des commentaires. En effet, si le réseau scolaire n'a pas les ressources pour soutenir les enfants et leurs parents après avoir dépisté une difficulté, quelle en est l'utilité ?

Dans le même ordre d'idée, des professionnelles et professionnels mettent en garde contre l'importation du modèle clinique du réseau de la santé dans le monde de l'éducation. Les impacts d'une certaine forme de médicalisation de l'éducation soulèvent de plus en plus de questionnements. Le personnel professionnel ne souhaite pas que la difficulté scolaire soit considérée comme une maladie.

« [Il faut] conscientiser les professionnels aux dangers de surmédicalisation et de surdiagnostique en lien avec le dépistage précoce. Favoriser une approche bienveillante, soutenir l'autonomie et l'estime de soi [...] plutôt qu'une approche basée sur le conditionnement et la coercition (conséquences, récompenses et punition) ». (psychologue)

« Le dépistage précoce n'a rien non plus à voir avec l'approche de réponse à l'intervention qui veut que nous nous assurions de mettre en place les mesures universelles pour soutenir le développement des enfants. Alors qu'avec les mesures

universelles nous amènerions 80% des enfants à se développer normalement, encore trop peu de ces mesures sont réellement mises en place [...]. Ainsi, les professionnels sont sollicités pour évaluer, étiqueter les jeunes dans des contextes où leurs besoins pour leur développement intellectuel et affectif ne sont pas répondus, ce qui contribue fortement au phénomène de *ritalinisation* qui commence à être dénoncé, mais qui est alarmant depuis plusieurs années. Près du quart des enfants sont médicamentés au Québec et plus ils avancent en âge, plus ils risquent de le devenir. De plus en plus, les adultes demandent aux enfants de faire ce qu'ils ne peuvent faire compte tenu de leur maturation, de leur vulnérabilité et de leur sécurité affective, compte tenu de l'absence de ressources pour les soutenir. [...] Le dépistage précoce pourra augmenter la médicalisation des difficultés des enfants. C'est l'intervention précoce qui est à viser, le faible ratio adulte-enfant qu'on retrouve dans les milieux familiaux qui soutiendra notamment la maturation affective, indispensable pour la disponibilité des enfants aux apprentissages académiques ». (psychologue)

« Au-delà du dépistage, il faut se questionner sur la disponibilité des parents et des ressources du milieu (scolaire, médical) pour répondre aux besoins dépistés et intervenir en conséquence. Avec cette nouvelle mesure [15215], l'arrimage du système scolaire et médical est primordial pour assurer un continuum dans le service ». (ergothérapeute)

Développer une vision commune

Les professionnelles et professionnels qui interviennent auprès des enfants ayant des besoins particuliers sont appelés à travailler avec des acteurs de divers milieux, dont le réseau de la santé et des services sociaux. Parmi les suggestions pour améliorer la première transition, nombreuses sont les personnes – principalement en orthophonie – qui ont mentionné l'importance de clarifier les rôles et les responsabilités entre les intervenantes et intervenants qui relèvent de ces deux réseaux publics.

« Mieux déterminer où commencent les services en scolaire et où terminent les services offerts par le milieu de la santé. Est-ce que les enfants entrant en maternelle 4 ans relèvent du scolaire ou de la santé considérant qu'ils n'ont pas encore 5 ans ? » (orthophoniste)

« Informer de meilleure façon les établissements de santé et de services sociaux au sujet des services et orientations visées en scolaire (trop de parents nous arrivent avec une recommandation de classe spéciale pour leur enfant; alors que la plupart sont scolarisables au régulier). Cela crée de fausses attentes, des doutes et de la confusion chez les parents. S'entendre sur un seul message: certains intervenants en milieu de la santé et SS [services sociaux] laissent entendre aux parents que si des services sont offerts à l'école, ils seront privés des services chez eux. Il est pourtant possible de travailler ensemble pour le bien des enfants... » (orthophoniste)

« Définitivement la communication entre la santé et le scolaire (ex: organiser des rencontres entre les deux milieux pour échanger les informations sur les enfants déjà dépistés). Nous devons actuellement généralement faire le travail en double (refaire une histoire de cas avec les parents, faire des appels pour obtenir des informations, etc.). Toutes ces démarches représentent beaucoup de temps alors que tout cela a été fait préalablement par un autre professionnel. Finalement, il arrive parfois que

l'école apprend en plein milieu d'année que tel élève a eu une évaluation dans le système de la santé et nous n'en savons rien ». (orthophoniste)

Mais c'est d'abord au sein du réseau scolaire qu'une vision commune de ce qu'est – ou devrait être – une première transition scolaire de qualité se doit d'être développée. En effet, l'école est la porte d'entrée de l'ensemble des enfants et doit agir comme interface. À cet égard, le temps manque pour que le personnel impliqué, en premier lieu les enseignantes et les enseignants, puisse réfléchir ensemble, partager au sujet des actions déjà établies et développer des pratiques concertées. Les professionnelles et professionnels réclament depuis longtemps des conditions facilitant la concertation et ce besoin est d'autant plus criant pour l'intervention auprès des enfants d'âge préscolaire. Les personnes nommées agentes ou agents pour la première transition travaillent très fort à cet effet.

« Mon plus grand enjeu se situe sur le plan de la mobilisation au sein de mon milieu. Il est difficile de rejoindre les directions et les enseignantes. Investir dans la transition demande du temps et est actuellement perçue comme une nouvelle charge de travail. Il faut que cela soit prévu dans les tâches à faire et/ou priorisé. Nous devons aussi travailler davantage en collaboration avec les parents et les acteurs de la communauté. L'établissement d'une structure, se donner des lieux, des moments pour établir des pratiques de concertation serait aidant. Aussi, utiliser davantage les concepts de l'approche personnalisée dans nos interventions avec les parents. » (psychoéducatrice)

« Il est primordial que le rôle et le mandat des divers professionnels soient bien expliqués aux enseignants ainsi que leurs méthodes de travail. Il faut permettre du temps de discussion et de concertation pour arriver à un bon travail de collaboration. Il faut aussi s'assurer de voir les professionnels comme un membre de l'équipe qui participe à l'élaboration de solutions, mais au même titre que l'enseignant, pas de façon hiérarchique ». (ergothérapeute)

Soutenir les parents

Questionnés sur les actions à prendre pour améliorer la première transition, près du tiers des professionnelles et professionnels ont mentionné le rôle des parents. Soutenir les parents prend différentes formes, mais doit toujours se faire dans une optique d'ouverture et sans jugement : informer adéquatement les parents sur le fonctionnement de l'école, rassurer ceux qui vivent de l'anxiété par rapport à la transition scolaire de leur enfant, améliorer l'image de l'école aux yeux des parents qui en gardent un souvenir négatif et accompagner les parents dont les enfants présentent des besoins particuliers.

« Laisser entrer plus facilement les parents dans le mode scolaire, car la transition peut être difficile entre la garderie où le parent a très facilement accès aux éducateurs de leurs enfants et le monde scolaire, où la communication directe est plus difficile. [...] Intégrer les parents à plusieurs reprises dans l'année, pour qu'ils puissent observer leur enfant en contexte scolaire et ainsi voir leur évolution, leurs habiletés [...] ». (ergothérapeute)

« Il faudrait éviter de reléguer les parents à un rôle de second plan alors qu'ils sont les principaux agents de transition de leurs enfants. Ce sont les seules personnes qui seront toujours présentes aux côtés de leur enfant, et ce, pour toute leur scolarité. » (conseiller pédagogique)

« Offrir des ateliers d'informations pour les parents (ex. mini-conférence avec café-muffin). Le but est de créer des liens significatifs et de développer un sentiment de confiance avec l'école. Défaire la vision négative de l'éducation ou offrir une nouvelle expérience positive, car certains d'entre eux n'ont pas aimé leur propre expérience ». (psychoéducatrice)

Sans surprise, les animatrices et animateurs du programme Passe-Partout insistent tout particulièrement sur cet aspect et revendiquent que ce programme public soit disponible dans l'ensemble du Québec.

« Poursuivre un programme comme le nôtre (Passe-Partout) [...] c'est aussi permettre aux parents de jouer un rôle vraiment actif dans la transition scolaire. [...] En les plaçant au cœur de l'action, le programme Passe-Partout [...] agit directement sur la transition. Sa grande richesse, c'est qu'il implique le parent et c'est vraiment ce qui sécurise l'enfant dans son nouveau milieu ». (conseillère en éducation préscolaire).

« Offrir à large déploiement les ateliers Passe-Partout afin de rejoindre les familles et non seulement les enfants. Passe-Partout fait grandir les parents qui sont les premiers formateurs et modèles pour leurs enfants. Augmenter les compétences parentales est directement un levier de bonification des préalables scolaires. » (conseillère pédagogique)

Faire de l'école un lieu accueillant et adapté aux besoins

On entend encore que l'enfant doit être « prêt à l'entrée à l'école », mais c'est d'abord l'école qui doit être prête à accueillir tous les enfants, avec leurs besoins variés, leurs expériences, leurs difficultés, leur niveau variable de maturité affective... sans oublier les besoins de leurs parents qui vivent aussi cette transition. D'un point de vue strictement matériel, toutes les écoles ne sont pas encore adaptées à l'arrivée d'enfants de 4 ans. Trop d'élèves souffrent déjà du manque d'espace (de classes, pour la circulation, pour le jeu et les activités variées), de lumière, de la désuétude, voire de la décrépitude d'une majorité des écoles québécoises, mais ces conditions sont d'autant plus difficiles pour les enfants qui débutent leur parcours scolaire. Soulignons aussi que plusieurs des écoles qui accueillent aujourd'hui des enfants de 4 ans peinent à assurer que les installations de bases et le matériel soient adéquats pour des enfants de cet âge (toilettes, mobilier, jeux, cour d'école).

Plusieurs des activités de première transition mentionnées dans le sondage font référence à cet aspect. Il ne s'agit pas que de matériel, mais aussi de routine à créer, d'environnement à sécuriser, de posture d'accueil des adultes du milieu scolaire... Les professionnelles et professionnels suggèrent des activités à réaliser (ex. faire vivre un tour d'autobus aux enfants accompagnés de leurs parents pour les

sécuriser; faire des chasses au trésor dans l'école pour permettre de s'y repérer). Si notre objectif est de bien accueillir tous les enfants, le monde scolaire doit repenser son rapport à l'espace et au temps.

« J'ai des réticences à intégrer tous les enfants de 4 ans dans des classes de maternelle. Outre des considérations de manque d'espace et des difficultés de recrutement de personnel, je ne crois pas que le milieu scolaire soit adapté aux petits de 4 ans. Pensons à l'horaire d'un enfant de 4 ans: Arrivée à l'école au service de garde à 7:30 heures (les parents doivent travailler) et prise en charge par une éducatrice du SDG. 8:00 heures, changement de local, car il doit aller dans sa classe. 12:00 heures: dîner, prise en charge par une surveillante du dîner. 13:00 heures: retour en classe. 15:00 heures: retour au SDG, idéalement prise en charge par la même éducatrice du matin. Beaucoup de changements et de transitions dans une journée pour les petits [...] ». (psychologue)

En somme, les professionnelles et professionnels croient aux bienfaits d'activités coordonnées pour favoriser une première transition scolaire de qualité. Il faut valoriser les mesures déjà en place et poursuivre le déploiement des agentes ou agents pour la première transition. Le rôle de tous les acteurs scolaires doit être reconnu et des conditions doivent être mises en place pour favoriser la collaboration. Si beaucoup reste à faire, il est primordial de s'inspirer de ce qui fonctionne déjà, dont le programme Passe-Partout. Dans sa publication récente des données de l'EQPPEM, l'Institut de la statistique du Québec a mis en lumière l'impact positif de Passe-Partout et, dans sa conclusion, interpelle les décideurs :

« En ce qui a trait aux programmes préscolaires publics offerts aux enfants de 4 ans, il semble que les enfants pourraient tirer profit de la participation à un programme comme Passe-Partout avant d'amorcer leur parcours scolaire. Il y a lieu de se demander quels sont les aspects du programme Passe-Partout qui peuvent plus particulièrement contribuer à aider les enfants à être mieux préparés à faire leur entrée dans le système scolaire ¹⁰».

Comment expliquer les résultats positifs de Passe-Partout ? Il nous apparaît clair que la réponse est dans la particularité du programme : seul Passe-Partout place le parent au cœur de sa démarche et cette philosophie porte fruit. Le rôle de l'école, c'est aussi d'accompagner les parents, car ce sont eux les premiers et principaux éducateurs de leur enfant.

¹⁰ Institut de la Statistique du Québec, *op. cit.* Tome 2, p. 52.

Conclusion

Les débats actuels au sujet du déploiement de la maternelle à temps plein pour tous les enfants de 4 ans – qui est en compétition ou en complémentarité avec les autres services, selon la perspective à laquelle on adhère – est un sujet diviseur, même au sein du réseau scolaire. Cette division porte ombrage à la première transition scolaire et peut même agir comme un frein à la mise en place d'activités coordonnées et des pratiques collaboratives.

D'ailleurs, même si aucune des questions du sondage ne portait sur le déploiement de la maternelle 4 ans, nombreux sont les professionnels et professionnelles qui en font mention. On retrouve des membres pour défendre l'idée de l'implantation universelle de la maternelle 4 ans, mais la majorité des commentaires sont en défaveur de ce projet : les membres manifestant des inquiétudes, de la frustration ou du cynisme devant ce choix gouvernemental.

Les résultats du sondage démontrent le grand intérêt que portent les membres à la première transition scolaire, mais aussi que les défis sont nombreux : il y a urgence de développer une vision commune et d'octroyer les ressources nécessaires. Soulignons que les expertises des différents corps d'emplois professionnels sont complémentaires et ont toutes leur importance. Dans un contexte où l'on assiste à la décentralisation des budgets et à la volonté gouvernementale de redéfinir la gouvernance scolaire, le risque d'effritement de cette vision commune est d'autant plus présent.

L'objectif du sondage était d'avoir un état de la situation et non de faire des recommandations. En fait, il en ressort que les revendications que porte la FPPE, avec la CSQ, sont toujours d'actualité. C'est pourquoi nous réitérons la nécessité de :

- Formaliser et d'assurer la coordination des mesures qui soutiennent la première transition scolaire pour l'ensemble des enfants, entre autres grâce à l'embauche d'agentes et d'agents de développement pour la première transition scolaire;
- De déployer le programme Passe-Partout dans l'ensemble du Québec;
- De mettre en place des activités pour soutenir la compétence parentale;
- D'ajouter des ressources professionnelles dans le réseau scolaire pour répondre aux besoins des enfants d'âge préscolaire.